

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/22

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 26

Suppléants votants : 0

Procurations : 04

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes des Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 février 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (Procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme JACQUEMENT Eliane, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, MM. DEVARISSIAS Philippe, GOUDIER Jean-Louis, CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, MM. GAYOT Loïc, MASSY Jean-Marie, ESCOUBEYROU Pascal, GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie (Procuration de M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, MM. BARRY Jacques, MARCELLAUD Didier (Procuration de Mme CHEYRONNAUD Céline), Mme HILAIRE GENIN Karine. MM. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie et M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : MM. RICHIGNAC Guillaume, BREZAUDY Alain, BONNAT Christian, M. CAILLOT Alain, CARPE Jean-Christophe, JAVERLIAT Louis, GARNICHE Roland, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges

SECRETAIRE : M. CHAMINADE Gérard

Objet : Bibliothèque de Saint Priest Ligoure : Intégration au sein du réseau de lecture publique et fonds de concours de la Communauté de communes à la commune de St Priest Ligoure

Exposé :

Le Président indique que la Commune de St Priest Ligoure porte un projet de réhabilitation des locaux communaux qui accueillent le Comptoir et la bibliothèque associative attenante.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé que :

- Cette bibliothèque intègre le réseau de lecture publique de la communauté de communes. Pour se faire, un Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES), annexé à la présente délibération a été élaboré. Ce dernier précise les futures modalités de fonctionnement de cette bibliothèque au sein du réseau intercommunal et les moyens qui y seront alloués.
- La communauté de communes participe au financement de la rénovation du bâtiment sur la partie bibliothèque via un fond de concours auprès de la Commune de St Priest Ligoure. Le montant de ce fonds de concours s'élèvera à hauteur de la moitié du montant HT du reste à charge de la Commune une fois les subventions publiques mobilisables déduites. En effet, la Commune peut bénéficier notamment d'une aide du Conseil Départemental de la Haute Vienne (de l'ordre de 30% du montant HT des travaux) et, grâce à l'inscription du projet au sein du réseau de lecture intercommunal, d'une dotation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (de l'ordre de 45 % du montant total HT). Afin de faciliter la réalisation du projet par la commune, il est proposé que le fonds de concours soit versé en 2 fois : un premier acompte au commencement des travaux et un solde à la fin de l'opération.

Par ailleurs, une fois la rénovation terminée, la Communauté de Communes sera amenée à acquérir la collection, le mobilier et le matériel informatique de cette nouvelle médiathèque du réseau. Elle pourra bénéficier sur ces équipements ainsi que, sous certaines conditions, sur le fonctionnement de subventions/dotations de la DRAC et du Conseil Départemental de Haute-Vienne. Ce volet fera l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a **décidé**

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240305-D2024-22-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception en préfecture : 07/03/2024

- **Décide** d'intégrer, après rénovation des lieux, la bibliothèque de St Priest Ligoure, au sein du réseau de lecture publique intercommunal.

- **Valide**, pour se faire le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES), annexé à la présente délibération.
- **Approuve** le financement sous forme de fonds de concours à la commune de St Priest Ligoure, des travaux de rénovation de la bibliothèque de St Priest Ligoure. Le montant de ce fonds de concours s'élèvera au maximum à la moitié du montant HT du reste à charge de la Commune une fois les subventions publiques mobilisables déduites. Il sera versé en deux fois : un premier acompte au commencement des travaux et un solde à la fin de l'opération.
- **Autorise** le Président à signer la convention relative audit fonds de concours avec la commune de St Priest Ligoure, ainsi que tout autres documents nécessaires à ce projet.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 5 mars 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

